

LE PANORAMA DE JOUBAC



Cet itinéraire est délivré après expertise par les comités départementaux. Il répond aux critères de qualité définis par la FFRandonnée.

www.ffrandonnee.fr/la-federation/espace-professionnels/labelisation-des-itineraires-pr



Mise à jour le 03/04/25 par Office de tourisme Couserans Pyrénées et généré par www.cirkwi.com

Le panorama de Joubac

Proposé par : **Office de tourisme Couserans Pyrénées**

Validé par la FFRandonnée
"Ce PDF a été généré à partir de Cirkwi, la plateforme de partage
d'activités touristiques qui vous fait
voyager" www.cirkwi.com/circuit/664921



Départ : Route de la Trappe - 09320 ALEU



Empruntée anciennement par les Monteurs d'Ours, cette boucle vous emmène au milieu d'authentiques hameaux et de belles forêts. Vous profiterez de la vue magnifique sur les montagnes du Valier à partir d'Aleu et au sommet de Taus.

TOPO/PAS À PAS

- 1/ Départ d'Espouech près de l'église 0.00 - prendre la route goudronnée qui monte et à 100 m, prendre la route qui longe le calvaire direction Joubac.
- 2/ Arrivée sur la plateau de Joubac 0.50 - zone de pâturage et altiport occasionnel, vue à 360° ; remonter vers la droite vers le sommet (le Taus :1069 m), puis descendre un sentier plus étroit qui serpente à travers bois.
- 3/ Passer devant le hameau de la Bordasse 1.20 -

- prendre la route goudronnée jusqu'au carrefour de Biech. Derrière la cabane de l'apiculteur, prendre le sentier à droite vers Aleu qui part dans la forêt.
- 4/ A nouveau à un carrefour, suivre le balisage à gauche direction Pinsou. 1.45 -
- 5/ Après avoir longé une maison 2.10 - le sentier descend vers la droite (direction « Coumes ») et arrive au ruisseau d'Aleu. Le traverser et remonter de suite sur la gauche.
- 6/ Après un dénivelé de 100 m 2.40 - le sentier arrive à un grand carrefour de pistes forestières. Prendre la piste de droite direction « La Bernadole » qui se profile en creux.
- 7/ A un nouveau carrefour («Pas de la Faouriade ») 3.05 - suivre droit vers Aleu et emprunter une route goudronnée. Arriver devant le hameau de Galassus situé sur un replat, prendre la piste terreuse qui descend à droite.
- 8/ Passer l'ancien moulin et le pont sur le ruisseau d'Aleu 3.15 - puis remonter vers la gauche le chemin à pente forte. Arriver au village d'Aleu par le bas.
- 9/ Arrivée à Espouech après la traversée du village en montée. 3.30 -

NATURE DU TERRAIN

Terre
Revêtement dur (goudron, ciment, plancher)

PASSAGES DÉLICATS

Une portion de passage abrupt dans la forêt. Ne convient pas avec de jeunes enfants.

RÉFÉRENCES TOPO GUIDES ET CARTOGRAPHIQUES

Références cartographiques :
Carte IGN TOP 25 - 2047 ET «Massat - Pic des Trois Seigneurs - PNR des Pyrénées Ariégeoises

PÉRIODE D'OUVERTURE

Toute l'année.
Sous réserve de conditions d'enneigement.

CONTACT

Téléphone : 05 61 96 26 60
Email : contact@tourisme-couserans-pyrenees.com
Facebook : <https://www.facebook.com/TourismeCouseransPyrenees/>

COMPLÉMENTS D'ACCUEIL

Vous êtes au cœur du Parc Naturel des Pyrénées Ariégeoises.
Nous vous encourageons à adopter un comportement responsable dans ce milieu fragile et partagé.

Cet itinéraire est délivré après expertise par les comités départementaux. Il répond aux critères de qualité définis par la FFRandonnée.

www.ffrandonnee.fr/la-federation/espace-professionnels/labellisation-des-itineraires-pr



Mise à jour le 03/04/25 par Office de tourisme Couserans Pyrénées et généré par www.cirkwi.com

- Rester sur les sentiers et emporter ses déchets.
- Observer la flore sans la cueillir.
- Rester discret, pour les animaux sauvages.
- Dans les zones d'estive, penser à refermer les clôtures et barrières. Ne pas approcher ni nourrir les animaux. Si un Patou (chien de protection des troupeaux) s'approche de vous, écarter-vous lentement et calmement. Pas de grands gestes ni de cris, même s'il aboie, car il vous considérerait comme une menace. S'il vous suit, ignorez-le.
- La baignade dans les lacs est déconseillée. La crème solaire (même bio !) et autres cosmétiques sont source de pollution dans ce milieu fragile.
- Le bivouac est autorisé, mais seulement entre 19h et 9h, et à plus d'une heure de marche d'un parking.
- En période de sécheresse tout feu est interdit. Dans les autres cas, les feux sont autorisés seulement à plus de 200m d'une forêt. Préférer les réchauds aux foyers naturels.
- En cas de rencontre, très peu probable, avec un ours (qui cherche à tout prix à nous éviter) : manifestez-vous calmement, éloignez-vous progressivement, et ne courez pas.